

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

UNIVERSITE DE LIMOGES  
Direction de la Formation Continue et de l'apprentissage  
05.55.14.90.70  
dfc@unilim.fr

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Dossier

## Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

## Conditions d'accès :

L'entrée en Licence 3ème année APAS est conditionnée par la validation des 2 premières années de Licence STAPS. Il est également conseillé, dans la mesure du possible, une pré-spécialisation en parcours APAS dès la Licence 2ème année. L'entrée en Licence STAPS 1ère année est conditionnée par l'obtention d'un bac généraliste, professionnelle ou technologique.

## Prérequis pédagogiques :

L'entrée en Licence 3ème année APAS est conditionnée par la validation des 2 premières années de Licence STAPS. Il est également conseillé, dans la mesure du possible, une pré-spécialisation en parcours APAS dès la Licence 2ème année. L'entrée en Licence STAPS 1ère année est conditionnée par l'obtention d'un bac généraliste, professionnelle ou technologique.

## Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

La formation de la licence APAS a pour objectif de préparer les étudiants, par l'acquisition de connaissances théoriques et de compétences professionnelles, à l'enseignement des Activités Physiques Adaptées auprès de personnes en situation de handicap mental, physique ou sensoriel, auprès de personnes en difficulté sociale, auprès de personnes âgées ou bien encore de patients présentant une maladie chronique. L'enseignement d'APA s'effectue principalement dans une optique préventive, éducative ou thérapeutique, dans le cadre de prévention primaire, secondaire et tertiaire. A l'issue de cette année de formation, le titulaire de la licence APAS est en mesure d'assurer une prise en charge adaptée à une pathologie donnée, en se basant sur l'évaluation des capacités du pratiquant et sur l'adaptation d'activités physiques et sportives, tout en maîtrisant la balance bénéfiques/risques de l'activité physique adaptée réalisée. Ainsi, le titulaire de la licence APAS est capable de concevoir un programme d'activités physiques adaptées quelque soit la population concernée, en relation avec les déficiences, les incapacités, le niveau de handicap du pratiquant. Il peut enseigner, encadrer, animer des séances d'activités physiques adaptées, en autonomie et en sécurité, en maîtrisant des aspects juridiques, éthiques et d'hygiène afin de préserver l'intégrité sanitaire, physique et morale des personnes. Il est en mesure d'établir le bilan des capacités initiales de la personne afin d'évaluer les limitations fonctionnelles et les freins à l'engagement dans une pratique. Il est également capable de conduire et d'assurer l'évaluation de ses interventions afin d'en optimiser l'efficacité, à l'aide de connaissances théoriques et méthodologiques. Enfin il est en mesure de participer à la conception et au suivi de programmes de prise en charge, en étant capable de situer son action au sein d'un travail pluri-disciplinaire global et de justifier et d'argumenter ses choix et ses résultats.

## Contenu et modalités d'organisation

La formation APAS est organisée sur 6 semestres, les 4 premiers semestres étant communs aux différentes spécialités des licences STAPS. Une pré-spécialisation APAS est possible lors des semestres 3 & 4 Le détail du programme est consultable sur : <https://www.sciences.unilim.fr/staps/activite-physique-adaptee-et-sante/>

## Durées de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

Licence sciences, technologies, santé mention sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences pour l'ingénieur - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

## Et après ?

## Suite de parcours

L'obtention de la Licence APAS permet également d'envisager une poursuite d'études à niveau Master (Bac+5), voire Doctorat (Bac+8), avec une orientation APAS. La Licence APAS permet l'obtention d'une carte professionnelle, autorisant le titulaire du diplôme à enseigner les APAS contre rémunération. Elle permet de s'orienter vers les métiers de : Enseignant en APA, Coordonnateur de programmes d'Intégration par l'Activité Physique Adaptée, la Prévention et l'Education à la Santé, le Réadaptation...

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00250721	du 01/09/2020 au 30/06/2023	(87)	UNIVERSITE DE LIMOGES - DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE		Non éligible	 
00375868	du 01/09/2021 au 30/06/2024	(87)	UNIVERSITE DE LIMOGES		Non éligible	

**00250720**

du 01/09/2021 au  
30/06/2024

(87)

UNIVERSITE DE  
LIMOGES -  
DIRECTION DE LA  
FORMATION  
CONTINUE

Non  
éligible



**00375869**

du 01/09/2022 au  
30/06/2025

(87)

UNIVERSITE DE  
LIMOGES

Non  
éligible



**00369857**

du 01/09/2023 au  
30/06/2026

(87)

UNIVERSITE DE  
LIMOGES

Non  
éligible



**00498755**

du 01/09/2024 au  
30/06/2027

(87)

UNIVERSITE DE  
LIMOGES

Non  
éligible

